



FICHE RESSOURCES

# DIGITAL FlashUP



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

LIENS UTILES

Ressources	Description	Lien/ Usage
<b>Loi n°1.565</b>	Loi monégasque qui encadre la protection des données personnelles en Principauté.	<u><a href="#">À consulter pour connaître les bases légales de conformité.</a></u>
<b>Site de l'APDP</b>	Autorité de Protection des Données Personnelles	<u><a href="https://apdp.mc/">https://apdp.mc/</a></u>
<b>Formulaire de désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD)</b>	À utiliser pour notifier officiellement à l'APDP la désignation d'un DPO. Requis pour certains traitements.	<u><a href="#">Formulaire de désignation d'un Délégué à la protection des données (DPO).</a></u> Téléchargeable sur le site de l'APDP. <u><a href="#">Article 29 de la loi (cas de désignation obligatoire).</a></u>
<b>Formulaire de notification de violation de données</b>	Permet de signaler à l'Autorité toute violation de données entraînant un risque pour les droits et libertés des personnes concernées.	<u><a href="#">Formulaire de notification de violation de données.</a></u> Doit être transmis dans un délai maximum de soixante-douze heures après détection de l'incident.
<b>Modèle de registre des traitements</b>	Le registre des activités de traitement offre une vue d'ensemble des traitements de données réalisés, permettant ainsi de suivre l'utilisation des données personnelles collectées et traitées.	<u><a href="#">Modèle APDP de registre des traitements</a></u> obligation légale et outil de pilotage et de démonstration de votre conformité. Pas obligatoire si : entreprises ou organisations établies en Principauté comptant moins de 50 salariés sauf si le traitement est susceptible de comporter un risque pour les droits et libertés des personnes concernées ou s'il n'est pas occasionnel ou s'il porte sur des données sensibles ou sur des données personnelles relatives à des infractions, des condamnations pénales et mesures de sûreté ou portant sur des soupçons d'activités illicites. <u><a href="#">Article 27 de la loi.</a></u>

Rester connecté :  
[eme.gouv.mc](http://eme.gouv.mc)

